



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Linguistic Services Division / Division des services
linguistiques

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 5e étage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet DDP - Services d'interprétation	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN960-212323/C	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client 20212323	Date 2021-04-14
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZF-508-39348	
File No. - N° de dossier 508zf.EN960-212323	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-05-06 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Boyer, Tania	Buyer Id - Id de l'acheteur 508zf
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9232 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date



**SERVICES PUBLICS ET
APPROVISIONNEMENT CANADA (SPAC)**

**MODIFICATION N^o 001
À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP)**

**POUR LE RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS DE SERVICES
D'INTERPRÉTATION PARLEMENTAIRE ET DE
CONFÉRENCE EN LANGUES OFFICIELLES**

**POUR LE COMPTE
DU
BUREAU DE TRADUCTION**

LA MODIFICATION N° 001 VISE À :

- 1.0 Répondre aux questions reçues au sujet de la DDP, comme il est précisé à la section 1.0 ci-dessous;
- 2.0 Modifier la DDP, comme il est précisé à la section 2.0 ci-dessous;
- 3.0 Confirmer la Conférence des soumissionnaires, comme il est précisé à la Section 3.0, ci-dessous.

1.0 Répondre aux questions sur la DDP :

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Q.1 Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, de la DDP.</p> <p>Quelles sont les exigences de sécurité pour le Volet 1 – Services d’interprétation de conférence?</p>	<p>R.1 Il n'y a pas d'exigence de sécurité obligatoire pour se qualifier sous le Volet 1 – Services d’interprétation de conférence. Par contre, certaines tâches d’interprétation de conférence pourraient nécessiter une cote de sécurité. Si tel est le cas, les entrepreneurs et les personnes proposées par l’entrepreneur, doivent détenir en permanence, pendant l’exécution du contrat, une Vérification d’Organisation Désignée (VOD) au niveau Fiabilité ou une Attestation de sécurité d’installation (ASI) au niveau Secret ou Très Secret, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC pour avoir accès à des renseignements Protégé ou Classifiés, tel qu’indiqué à la l’article 7.3.1 Critères techniques obligatoires des clauses du contrat subséquent et ces exigences seront précisées dans chaque autorisation de tâches.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent demander que SPAC envisage de parrainer leur entreprise pour l'attestation de VOD initiale. Cette demande peut être présentée par courriel en tout temps à l'adresse suivante :</p> <p>TPSGC.PAOutilInterpretation-APTtoolInterpretation.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</p> <p>Si le parrainage est anticipé, les soumissionnaires sont encouragés à communiquer avec SPAC dès que possible pour que le processus puisse débuter.</p> <p>Les exigences relatives à la sécurité ont été modifiées conformément à la section 2.0 ci-dessous pour clarifier la conformité avec le volet 1.</p>
<p>Q.2 Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, article 7.3.2 Fiabilité.</p> <p>Cette exigence de Vérification d’Organisation Désignée (VOD) s’applique-t-elle à l’interprétation des conférences?</p>	<p>R.2 Non l'attestation VOD n'est pas requise pour le volet 1 – Services d’interprétation de conférence, prière de vous référer à R.1 pour plus de détails sur les exigences pour ce volet.</p>

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Q.3 Partie 6 - Exigences relatives à la sécurité, de la DDP.</p> <p>Quelles sont les exigences de sécurité pour le volet 2 – Services d’interprétation parlementaire?</p>	<p>R.3 Pour le volet 2 – Services d’interprétation parlementaire, l’entrepreneur et les personnes proposées par l’entrepreneur doivent détenir en permanence, pendant l’exécution du contrat une attestation de sécurité d’installation (ASI) au niveau Secret ou Très Secret, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC pour avoir accès à des renseignements classifiés au niveau Confidentiel, Secret ou Très Secret, tel qu’indiqué à la l’article 7.3.3 – Secret et à l’article 7.3.4 Très Secret des clauses du contrat subséquent.</p> <p>Les cotes de sécurité fonctionnent par palier, on peut donc dire qu’il s’agit d’un escalier où l’on doit franchir toutes les marches. La marche initiale est la VOD, ainsi une compagnie qui désire obtenir une ASI doit donc par défaut avoir une VOD et il va de même au niveau très secret. Une compagnie ayant un niveau très secret doit avoir une VOD, une ASI secrète et ainsi de suite.</p> <p>Pour diminuer la lourdeur administrative des évaluations des soumissions, nous allons accepter le numéro de certification pour l’ASI uniquement (puisque que la VOD est acquise au premier palier).</p> <p>Les soumissionnaires doivent détenir une ASI au niveau Secret ou Très Secret avant l’attribution d’un contrat et sont priés de fournir leur numéro d’attestation d’ASI en remplissant la pièce jointe A – Évaluation technique, Section 2. Liste des ressources proposées.</p> <p>Si vous détenez une ASI au niveau Secret et vous souhaitez avoir accès à des autorisations de tâches qui nécessitent un niveau Très Secret de sécurité, vous devrez nous demander de parrainer votre candidature pour augmenter votre cote de sécurité d’un niveau supérieur.</p> <p>Les soumissionnaires peuvent demander que SPAC envisage de parrainer leur entreprise pour obtenir une cote de niveau supérieur. Cette demande peut être présentée par courriel en tout temps à l’adresse suivante :</p> <p>TPSGC.PAOutilInterpretation-APTToolInterpretation.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca</p> <p>Si le parrainage est anticipé, les soumissionnaires sont encouragés à communiquer avec SPAC dès que possible pour que le processus puisse débiter.</p>

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Q.4 Pièce jointe A – Évaluation technique, de la DDP</p> <p>Il n'est pas nécessaire de joindre le curriculum vitae avec la soumission ?</p>	<p>R.4 Non, il n'est pas nécessaire de joindre le curriculum vitae avec la soumission. Par contre, tel que stipulé à l'article 7.1.3 – Autorisation de tâches – Répartition du travail, le curriculum vitae sera demandé afin que les travaux puissent être attribués dans des circonstances exceptionnelles, en fonction d'un sujet ou d'un client précis ou en fonction de la formation spécifique de l'entrepreneur, expérience ou connaissance.</p>
<p>Q.5 Vous serait-il possible de publier les documents de la DDP et toute autre modification s'y rapportant au format Word et non ZIP ou PDF, pour faciliter l'ouverture et le traitement des documents par les soumissionnaires s'il-vous-plaît?</p>	<p>R.5 Malheureusement, il n'est pas possible d'ajouter la DDP en version modifiable sur le site d'achatsetventes.gc.ca.</p> <p>Par contre, les pièces jointes en format modifiable pour répondre à la DDP sont déjà sous la section Pièces jointes de la page Avis d'appel d'offres.</p>
<p>Q.6 Partie 1 – Transition vers une solution d'achats électroniques, de la DDP.</p> <p>Qu'entendez-vous par Solution d'achats électroniques. Sous quelle forme pourrait-elle se présenter ? Cela implique-t-il des dépenses pour les interprètes (logiciels, abonnements, etc.) ?</p>	<p>R.6 Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a lancé un projet de déploiement d'une solution moderne d'approvisionnement électronique (SAE) dans le nuage. Nous faisons passer les approvisionnements fédéraux en ligne et modifions la façon dont le gouvernement et les fournisseurs interagissent pour acheter et vendre des biens et des services. Les pratiques d'approvisionnement deviendront accessibles et moins lourdes sur le plan administratif, tout en favorisant aussi une plus grande concurrence et en incluant des pratiques qui encouragent l'atteinte des objectifs liés à notre politique économique. Il sera plus facile et rapide pour les fournisseurs, y compris les petites et moyennes entreprises, de faire affaire avec le gouvernement. La SAE aidera aussi à améliorer la qualité des données.</p> <p>Tel que mentionné à l'article 1.15 de la DDP, durant la période du contrat, le Canada <u>pourrait</u> effectuer la transition vers la SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les contrats individuels pour l'ensemble des services applicables au contrat.</p> <p>Si la situation se présente, le Canada fournira au fournisseur un préavis de 3 mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer le contrat à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.</p> <p>L'inscription et l'utilisation de la SAE n'occasionnera aucun frais supplémentaire pour le fournisseur.</p>

QUESTIONS	RÉPONSES
<p>Q.7 Pièce jointe B – Attestations, de la DDP</p> <p>Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web Intégrité – Formulaire de déclaration. Merci de confirmer que les interprètes n'ont pas besoin de remplir ce formulaire s'ils n'ont pas, au cours des trois dernières années, été accusés ou condamnés d'une infraction énumérée dans la Politique d'inadmissibilité et de suspension.</p>	<p>R.7 SPAC confirme que le formulaire de déclaration de l'intégrité n'est pas obligatoire s'il ne s'applique pas au fournisseur.</p> <p>Veillez consulter le lien suivant pour vérifier si l'une des conditions s'applique à vous : Intégrité - Formulaire de déclaration - Le régime d'intégrité du gouvernement du Canada - Responsabilité - SPAC (tpsgc-pwgsc.gc.ca).</p> <p>Si aucune condition d'applique, seulement inscrire sous cette section que vous ne remplissez aucun des critères et que ces dispositions ne s'appliquent pas à vous.</p>
<p>Q.8 Article 7.1.3 Autorisation de tâches – Répartition du travail, des clauses du contrat subséquent</p> <p>Par contre, un entrepreneur du bassin 2 ayant un indice de qualité vert ne recevra pas d'offre de travail avant un entrepreneur du bassin 1 ayant un indice de qualité jaune. En quoi cette clause contribue-t-elle promouvoir la qualité du service offert? Merci de répondre à la question autrement qu'en citant l'article 7.1.3. Je considère que la priorité du bassin 1 ne devrait exister qu'au sein d'une seule couleur (vert 1 a priorité sur vert 2) et non pas entre les couleurs comme il est indiqué ici.</p>	<p>R.8 Les critères d'attribution du travail ont été déterminés avec la communauté des interprètes indépendants lors d'une session animée d'une journée entière en octobre 2018. Pour les affectations générales qui ne nécessitent pas d'expérience ou de connaissances spécialisées, l'indice de qualité est pris en compte après la combinaison linguistique, l'habilitation de sécurité, le domicile professionnel et la disponibilité. Tous les interprètes accrédités par le Bureau de la traduction sont considérés comme pleinement capables de fournir un service de qualité dans les conditions de travail spécifiées dans la demande de propositions.</p>
<p>Q.9 Article 7.10 Vérification discrétionnaire des comptes, des clauses du contrat subséquent</p> <p>Tout élément de prix ferme, taux horaire ferme, taux ferme de frais généraux ou multiplicateur salarial ferme pour lequel l'entrepreneur a fourni une attestation indiquant que cet élément s'applique au meilleur client. Une telle vérification viserait à déterminer si l'entrepreneur a appliqué à quiconque, y compris le meilleur client de l'entrepreneur, des prix, taux ou multiplicateurs moins élevés pour des biens ou services de qualité et quantité comparables.</p> <p>Quel est le fondement juridique de cette clause?</p>	<p>R.9 À sa discrétion, le Canada peut faire la vérification des comptes d'un fournisseur afin de s'assurer de l'utilisation juste et optimale des ressources financières des contribuables conformément à l'article 7.10 1-d de la DPP. Une telle vérification pourrait survenir si des doutes étaient soulevés quant à l'intégrité de la facturation d'un fournisseur avant ou après un paiement.</p>

2.0 Modifier la DDP comme suit :

ENDROIT	SUPPRIMER	INSÉRER
<p>Article 6.1 – Exigences relatives à la sécurité de la DDP</p>	<p>6.1 Exigences relatives à la sécurité</p> <p>1. Avant l'attribution d'un contrat, les conditions suivantes doivent être respectées:</p> <p>a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'entreprise valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;</p> <p>b) les personnes proposées par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;</p> <p>c) Le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé.</p>	<p>6.1 Exigences relatives à la sécurité</p> <p>1. Les contrats attribués découlant de la présente DDP, pourraient être assujettis aux exigences des Listes de vérification des exigences relatives à la sécurité (LVERS) précisées dans chaque autorisation de tâches tel qu'indiqué à l'article 7.3 Exigences relatives à la sécurité des clauses du contrat subséquent.</p> <p>Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'attribution d'un contrat :</p> <p>a) Pour le Volet 1 – Services d'interprétation de conférence : Aucune exigence obligatoire relative à la sécurité est requise. Par contre, certaines tâches d'interprétation de conférence pourraient nécessiter une cote de sécurité. Si tel est le cas, l'entrepreneur et les personnes proposées par l'entrepreneur, doivent détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une Vérification d'Organisation Désignée (VOD) au niveau Fiabilité ou une Attestation de sécurité d'installation (ASI) au niveau Secret ou Très Secret valide pour avoir accès à des renseignements protégés et/ou classifiés, tel qu'indiqué à la l'article 7.3.1 Critères techniques obligatoires des clauses du contrat subséquent</p> <p>b) Pour le Volet 2 – Services d'interprétation parlementaire : L'entrepreneur et les personnes proposées par l'entrepreneur doivent détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat une attestation de sécurité d'installation (ASI) au niveau Secret ou Très Secret, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) de SPAC pour avoir accès à des renseignements classifiés, tel qu'indiqué à la l'article 7.3.3 – Secret et à l'article 7.3.4 Très Secret des clauses du contrat subséquent</p> <p>c) Le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé, en remplissant la pièce jointe A</p>

ENDROIT	SUPPRIMER	INSÉRER
		- Évaluation technique, Section 2. Liste des ressources proposées
Article 7.3.1 Critères techniques obligatoires, des clauses du contrat subséquent	7.3.1 Critères techniques obligatoires Le contrat comporte des exigences relatives à la sécurité : a) Pour les services d'interprétation parlementaire, l'entrepreneur doit détenir une cote de sécurité de niveau SECRET ou TRÈS SECRET.	7.3.1 Critères techniques obligatoires Il y a des exigences de sécurité applicables au contrat. a) Pour le Volet 1 - Services d'interprétation de conférence, l'entrepreneur pourrait devoir détenir une cote de sécurité de niveau FIABILITÉ, SECRET ou TRÈS SECRET. Certaines tâches d'interprétation de conférence pourraient nécessiter une cote de sécurité. Si tel est le cas, les exigences relatives à la sécurité seront précisées dans chaque autorisation de tâches. b) Pour le Volet 2 - Services d'interprétation parlementaire, l'entrepreneur doit détenir une cote de sécurité de niveau SECRET ou TRÈS SECRET. Les exigences relatives à la sécurité seront précisées dans chaque autorisation de tâches.

3.0 Confirmation de la Conférence des soumissionnaires, le 21 avril, 2021.

SPAC a reçu un assez grand nombre de formulaire d'inscription de la part de soumissionnaires pour tenir une conférence. Cette conférence aura lieu par vidéoconférence WebEx le mercredi 21 avril 2021 et la conférence se déroulera de 17h00 à 19h00, HAE.

Il est encore le temps de s'inscrire, les soumissionnaires sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription pour la conférence des soumissionnaires à la pièce jointe « D » et de le soumettre à l'autorité contractante dès que possible, au plus tard le vendredi 16 avril 2021 à 16 :00 (HAE) pour confirmer leur intérêt.

Les renseignements relatifs à la vidéoconférence seront communiqués par courriel aux participants avant la date de l'activité.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES